

Conseil Municipal du 26 février 2021

Déploiement de la vidéo-protection

Monsieur le Maire,

Le choix en matière de sécurité publique s'arrête donc au seul système de vidéo protection. Cette option n'est assortie ni d'un état des lieux préalable des résultats des autres dispositifs de sécurité préexistants ni d'une projection des effets potentiels du développement de la vidéo protection. Nous n'avons rien sur le bilan des caméras installées en 2014.

VNV déplore, une fois encore, l'absence de consultation, certes des citoyens, mais dans ce cas des élus qui sont autour de cette table. Aucune présentation du bilan, aucun document de synthèse, aucuns échanges... Mr Le Maire, vous vous étiez pourtant engagé, lors du dernier Conseil Municipal encore, à consulter chaque fois que cela serait possible ! Voilà une belle occasion manquée et sur un sujet ô combien majeur !

VNV est convaincue qu'une politique de tranquillité publique et de sécurité adaptée réside dans un dispositif global avec de la prévention et pas sur l'unique opération de mise en œuvre de caméras. Cela doit être un tout.

De plus, la somme engagée pas moins de 175 000€ a de quoi faire peur ! Il n'est qu'à se reporter aux dernières séances du Conseil sur les questions budgétaires ! Engager une telle somme sans aucune visibilité sur les effets potentiels est totalement déraisonnable ! Nous ne pouvons prendre acte de l'engagement d'une telle dépense, je rappelle 175000€ alors que dans le même temps vous imposez des coupes sombres dans les subventions à nos associations qui ont, mais est- il besoin de le rappeler, par essence même parmi leurs nombreuses vocations celle de combattre violence et délinquance ! Pour ces raisons nous voterons contre.